



Procès-Verbal

Commission Départementale des Pratiques Diversifiées

N° 02
07 Juin 2021

Présents : Alain Chapelet, Président
Georges Le Glédic, Gérard Jeanneteau

Assistent : Thomas Régent, Sébastien Cornuault, Françoise Pichon, Sébastien Duret

Considérant les conditions sanitaires exceptionnelles, cette Commission ne s'est pas tenue en présentiel mais les décisions ont été validées par courriel.

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition.

1. Coupes Foot5

• Rappels réglementaires généraux :

- Les rencontres se déroulent en 5 contre 5 ;
- Les clubs ont la possibilité d'inscrire 8 joueurs/joueuses sur la feuille de match dont 3 remplaçant(e)s ;
- Les joueurs/joueuses remplacé(e)s peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant(e) et, à ce titre, revenir sur le terrain ;
- Le joueur ou la joueuse inscrit(e) sur une feuille de composition avec une équipe Foot5 du même club ayant été éliminée ne pourra participer aux tours suivants avec une autre équipe Foot5 du club.
- Les rencontres sont organisées en auto-arbitrage sous la responsabilité des responsables d'équipe majeurs et des responsables de plateau

Durée des rencontres :

Plateau à 3 équipes	Plateau à 4 équipes
Matchs aller-retour – 1 x 12 minutes par rencontre	1 x 15 minutes par rencontre

• Coupe U15 M

Rappel réglementaire :

- Catégories autorisées : U15 – U14 – U13
- Les licenciés U12 ne sont pas autorisés à y participer

Qualifications :

U15 M

26 équipes

1er Tour 12/06/2021	Places 1 à 26	Qualifiés places 1 à 12	Places 13 à 26
	5 groupes de 4	2 premiers de chaque groupe	3ème et 4ème de chaque groupe
	2 groupes de 3	Premier de chaque groupe	2ème et 3ème de chaque groupe
2ème Tour 19/06/2021	Places de 1 à 12	Qualifiés places 1 à 6	Places 7 à 12
	3 groupes de 4	2 premiers de chaque groupe	3ème et 4ème de chaque groupe
	Places 13 à 26	Qualifiés places 13 à 18	Places 19 à 26
	2 groupes de 4	2 premiers de chaque groupe	3ème et 4ème de chaque groupe
	2 groupes de 3	Premier de chaque groupe	2ème et 3ème de chaque groupe
3ème Tour 26/06/2021	Places de 1 à 6	Qualifiés pour la finalité	
	2 groupes de 3	2 premiers de chaque groupe	
	Places de 7 à 12		
	2 groupes de 3		
	Places de 13 à 18		
	2 groupes de 3		
	Places de 19 à 26		
	2 groupes de 4		
Finalité 03/07/2021		4 équipes	

• Coupe U15 F

Rappel réglementaire :

- Catégories autorisées : U15F – U14F – U13F
- Les licenciées U12F ne sont pas autorisées à y participer

Qualifications :

U15 F

8 équipes

1er Tour	12/06/2021	Places 1 à 8	
		2 groupes de 4	Brassage

2ème Tour	19/06/2021	Places 1 à 8	
		2 groupes de 4	Brassage

Classement de 1 à 8 après les 2 premiers tours

3ème Tour	26/06/2021	Places 1 à 8		Qualifiés pour la finalité
		Groupe 1	Equipes classées 1 - 4 - 5 - 8	2 premiers
		Groupe 2	Equipes classées 2 - 3 - 6 - 7	2 premiers

Finalité **03/07/2021**

4 équipes

• **Coupe U18 M**

Rappel réglementaire :

- Catégories autorisées : U18 – U17 – U16
- Les licenciés U15 ne sont pas autorisés à y participer

Qualifications :

U18 M

23 équipes

1er Tour 12/06/2021	Places 1 à 23	Qualifiés places 1 à 12	Places 13 à 23
	5 groupes de 4 1 groupe de 3	2 premiers de chaque groupe 2 premiers	3ème et 4ème de chaque groupe 3ème
2ème Tour 19/06/2021	Places de 1 à 12	Qualifiés places 1 à 6	Places 7 à 12
	3 groupes de 4	2 premiers de chaque groupe	3ème et 4ème de chaque groupe
	Places 13 à 23	Qualifiés places 13 à 20	Places 21 à 23
	2 groupes de 4 1 groupe de 3	3 premiers de chaque groupe 2 premiers	4ème de chaque groupe 3ème
3ème Tour 26/06/2021	Places de 1 à 6	Qualifiés pour la finalité	
	2 groupes de 3	2 premiers de chaque groupe	
	Places de 7 à 12		
	2 groupes de 3		
	Places de 13 à 20		
	2 groupes de 4		
	Places de 21 à 23		
	1 groupe de 3		
Finalité 03/07/2021		4 équipes	

• Coupe U18 F

Rappel réglementaire :

- Catégories autorisées : U18F – U17F – U16F
- Les licenciées U15F ne sont pas autorisées à y participer

Qualifications :

U18 F	11 équipes			
1er Tour 12/06/2021	Places 1 à 11			
	2 groupes de 4			
	1 groupe de 3		Brassage	
2ème Tour 19/06/2021	Places 1 à 11	Qualifiés places 1 à 8		Places 9 à 11
	2 groupes de 4	3 premiers de chaque groupe		4ème de chaque groupe
	1 groupe de 3	2 premiers		3ème
3ème Tour 26/06/2021	Places de 1 à 8	Qualifiés pour la finalité		
	2 groupes de 4	2 premiers de chaque groupe		
	Places de 9 à 11			
	1 groupe de 3			
Finalité 03/07/2021		4 équipes		

• Documents

- Les feuilles de composition sont remplies par les responsables d'équipe et remises au responsable de plateau avant le début du plateau
- Le responsable de plateau est en charge de l'appel des joueurs et du contrôle des licences
- A la fin du plateau, le responsable de plateau renvoie par courriel (fpichon@foot44.fff.fr) la feuille de plateau ainsi que les feuilles de composition des équipes participantes, dûment remplies et signées

• Règles de classement

- I. Le classement se fait par addition de points.
Les points sont comptés comme suit :

match gagné	3 points
match gagné aux tirs au but	3 points
match perdu	0 point
match perdu aux tirs au but	0 point
match perdu par forfait ou pénalité	Retrait de 1 point

- II. En cas de match perdu par pénalité :

Le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

1. s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux et qu'il les avait régulièrement confirmées,
2. s'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux.
3. décisions prises par la Commission de Discipline ou la Commission d'Organisation du Centre de Gestion.

Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 5.

Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux :

- le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

III. Un match est perdu par forfait par 5 buts à 0. Le club adverse obtient le gain du match.

Règles de départage

1. En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :
 - a. Classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
 - b. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés (y compris les tirs au but) au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.
 - c. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés (y compris les tirs au but) par ces équipes dans la poule de classement.
 - d. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
 - e. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes
2. Le classement des clubs participants à des groupes différents est établi de la façon suivante :
 - a. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe.
 - b. Si l'égalité subsiste, classement en fonction du goal average de chaque équipe concernée acquis dans la poule (quotient des buts marqués par les buts encaissés)
 - c. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
 - d. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes

Prochaine réunion : lundi 14 juin 2021

Le Président,
Alain Chapelet

La Secrétaire de séance,
Françoise Pichon

